

» A lire demain

**LA CÔTE** Une association permet à des privés d'accueillir des chanteurs chez eux pour des concerts intimistes. La formule fait bouler de neige dans la région.

INFOS EXPRESS

Dont acte

**PAMPIGNY** La Municipalité prend acte de la décision du Tribunal cantonal d'annuler le permis de construire octroyé à la société Grudibat dans le secteur des Assenges (24 heures du 30 janvier). Dans un communiqué de presse diffusé hier, elle relève ainsi qu'il ne lui a été fait aucun reproche. Elle invite la société Grudibat, propriétaire du terrain, à présenter un nouveau projet conforme. **A. MN**

Solidarité avec Haïti

**SAINT-PREX** Sensible au drame vécu par le peuple haïtien, touché par deux gros séismes, la Municipalité a décidé de faire un don. Une somme de 5000 francs a été versée à la Chaîne du Bonheur. **A. MN**

Le lifting de la plage a été ajourné

**SAINT-PREX** Les vestiaires de la plage du Chauchy méritent un petit coup de neuf. La réfection aurait dû être réalisée avant la belle saison. Mais comme l'état de l'accès au lac et du plongeur demande également une rénovation, la Municipalité a préféré repousser le projet et demander un crédit global à l'automne. **A. MN**

Bassins veut informer ses citoyens sur la région

POLITIQUE

Parc jurassien vaudois, Conseil régional et fusion de communes seront au menu d'une séance d'information.

«Il faut que les citoyens aient toutes les cartes en main pour décider laquelle jouer.» Voilà pourquoi le syndic de Bassins, Didier Lohri, a annoncé hier qu'une séance d'information publique aurait lieu après l'élection complémentaire à la Municipalité du 7 mars. Le syndic entend partager avec la population la vision municipale de certains dossiers, tels que l'adhésion au Parc naturel régional ou au Conseil régional. Un candidat à l'élection s'est précisément prononcé pour que Bassins rejoigne cette structure intercommunale.

Or, pour Didier Lohri, «adhérer au Conseil régional n'apporterait pas de retour sur investissement, même à moyen terme». L'édile préconise en revanche de «passer la vitesse supérieure au sein du Parc jurassien vaudois», par le biais duquel la commune touchera des subventions - en adoptant sa charte. Il évoque aussi l'opportunité pour Bassins de fusionner avec ses voisins. Histoire d'avoir un poids à même de contrebalancer celui des villes du bord du lac, le mariage des localités du pied du Jura est selon lui, à terme, la solution. **V. MA.**

# Sur la «route des patates», les bus souffrent des chocs

TRANSPORTS PUBLICS

Route défoncée à Denges et gendarmes couchés mettent à mal l'horaire, mais coûtent aussi des dizaines de milliers de francs par an en frais de réparation.

JEAN-MARC CORSET TEXTE  
ALAIN ROUËCHE PHOTOS

Non, ce n'est pas le Dakar! Mais c'est dans la région de Morges que cela se passe: entre les multiples gendarmes couchés et les nids de poule de la fameuse «route des patates», à Denges, c'est un véritable gymkhana qu'empruntent chaque jour les bus des transports publics morgiens (TPM), en particulier ceux de la ligne 702. «On a l'impression d'être à Europa Park», remarque un chauffeur. Non seulement ces obstacles mettent à mal l'horaire, mais ils coûtent aussi des dizaines de milliers de francs chaque année en frais de réparations, sans parler des maux de dos des chauffeurs!

«A 50 km/h, on casse les vitres»

Foin de longs discours, le chef de garage de la compagnie MBC, André Friederich, préfère mettre l'un des bus touchés - quasi neuf - sur l'élevateur afin de montrer les dégâts. Victime d'un gendarme couché, le châssis en a pris un sacré coup. Pour qu'il passe l'expertise - tous les ans pour les transports publics - il faudra souder une plaque de renforcement. «Entre Echandens et Tolochenaz, aller-retour, il y a 32 gendarmes couchés, indique-t-il. Certains sont beaucoup trop hauts ou ont un angle trop vif pour nos véhicules modernes. Ajoutés aux trous dans la route, les barres de torsion et de stabilisation prennent tous les chocs.»



Son collègue chauffeur, André de Giuli, connaît bien cette maudite route des patates, en fait la route de Lonay: «Le gel cet hiver a encore accentué les trous. Pour nous, c'est un vrai problème. Si on roule à 50 km/h, on casse les vitres. Nos véhicules ne sont pas faits pour du tout-terrain.»

Directeur des MBC, Michel Pernet ne veut pas exagérer le coût des dommages. Il les évalue tout de même à quelques dizaines de milliers de francs par an sur, «grosso modo», 500 000

francs de frais d'entretien des véhicules. Quant à la route de Lonay, il remarque: «C'est l'une des rares routes où on pourrait tenir un horaire en roulant normalement. Mais son état désastreux nous met en retard.»

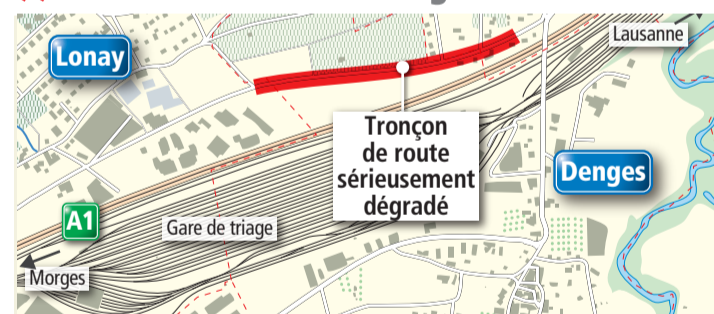
Un chemin agricole, pas une route de délestage

Du côté des autorités de Denges, on se défend de laisser cette route à l'abandon. «Comme chaque année, nous prévoyons une réfection des nids de poule, relève la municipale Béatrice Maeder. Mais pas de grands travaux.» Il est vrai que la rénovation de ce tronçon d'à peu près 1 km, utilisé surtout par des automobilistes extérieurs au village, lui coûterait 1 à 1,5 million. Or, explique la municipale, si la route des patates s'appelle ainsi, c'est bien parce qu'elle est un chemin agricole. Ce n'est pas la faute des Dengereux - les gens de Denges - si autant d'automobilistes l'empruntent comme route de délestage pour aller à Morges. ■

**NIDS DE POULE** Les bus roulant sur la fameuse «route des patates» - ou route de Lonay - sont mis à mal. Ci-dessous, André Friederich montre les pièces de suspension qui subissent les chocs. Pour beaucoup d'automobilistes, ce chemin agricole, parallèle à l'autoroute, qui relie Echandens à Morges au milieu des champs, est devenu la «voie express» royale pour éviter les bouchons de la route du lac! **DENGES ET TOLOCHENAZ, LES 5 ET 8 FÉVRIER 2010**



» La route Echandens-Morges



## La commune assume le rôle de promoteur immobilier

FOUNEX

Sept bâtiments avec 48 logements pour près de 200 habitants, tel est le projet pour lequel la Municipalité demande des gros crédits d'étude au Conseil communal.

Vu la pénurie de logements sur La Côte, il devient courant qu'une commune accorde un droit de superficie à une coopérative d'habitation ou à des promoteurs immobiliers. A Founex, les autorités ne vont pas se contenter de mettre des parcelles communales à disposition de constructeurs, elles veulent aussi assumer le rôle de maître de l'ouvrage. «Ainsi, nous avons l'entière maîtrise du projet et nous augmentons la valeur de notre patrimoine», explique le syndic Georges Binz.

Le 15 février prochain, la Municipalité va demander au Conseil de lui accorder deux crédits d'étude, un de 1,245 million et l'autre de 1,135 million, pour deux importants projets.

Le premier prévoit la réalisation (fin décembre 2013) de quatre bâtiments avec 31 logements sur une parcelle communale située à l'entrée nord du bourg. «Nous envisageons d'y louer des appartements à loyers raisonnables destinés prioritairement aux jeunes et aux personnes âgées du village», précise le syndic. Coût estimé: environ 12 millions de francs.

Le second projet (fin août 2013), au sud du village, compte trois immeubles de 18 appartements, plus spacieux et plus chers, d'un coût estimé à environ 10 millions. **Y. M.**

## Grêlé, le toit de la patinoire sera refait

MORGES

A la suite de la grêle de l'été dernier, les réparations des bâtiments communaux se montent à 500 000 francs.

Le grêle de la fin du mois de juillet a provoqué des dommages, pour un demi-million de francs, principalement à la verrière de la patinoire de Morges. En moindre mesure, des stores et des jours de toit des bâtiments scolaires ont également été touchés.

Les panneaux en plexiglas de la verrière de la patinoire, sérieusement endommagés par une multitude de petits trous, devront donc être remplacés. «En attendant, nous avons effectué des rebouchages, mais les activités sportives ont pu se poursuivre normalement», souligne le responsable, Michel Friedrich.



Les panneaux de la patinoire ont été sérieusement abimés.

En raison de l'ancienneté du matériau, l'Etablissement cantonal des assurances (ECA) ne remboursera pas l'entièreté de la facture. La collectivité devra donc passer à la caisse, d'autant plus que les autorités devraient profiter des travaux pour corriger le chevronnage de l'infrastructure. **LAURENCE ARTHUR**